



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

1. Le cadre général du budget

Le budget primitif 2026 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il est transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 25 février 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de maintenir le même niveau de fiscalité locale
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires financiers chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées des charges d'entretien et de consommation des biens communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services, des salaires du personnel, des subventions versées aux associations, des contributions obligatoires (SDISS...)

		Budget 2025	Réalisations 2025	Budget 2026
O11	Charges à caractère général	1 088 665,00 €	1 026 330,35 €	1 114 635,00 €
O12	Charges de personnel	1 064 000,00 €	1 059 784,80 €	1 091 650,00 €
65	Autres charges de gestion courante	398 265,00 €	374 583,84 €	341 300,00 €
66	Charges financières	33 700,00 €	28 653,54 €	27 400,00 €
67	Charges spécifiques	3 000,00 €	100,00 €	3 000,00 €
O14	Atténuations de produits	6 500,00 €	4 200,00 €	10 500,00 €
68	Dotations aux provisions	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>2 596 130,00 €</i>	<i>2 493 652,53 €</i>	<i>2 590 485,00 €</i>
O42	Dotations aux amortissements	61 000,00 €	81 182,50 €	60 000,00 €
O23	Virement à l'investissement	184 445,00 €	0,00 €	461 595,00 €
	TOTAL DEPENSES	2 841 575,00 €	2 574 835,03 €	3 112 080,00 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 0.22% par rapport aux prévisions de 2025.

Le virement à l'investissement s'élève à 461 595 €.

Les charges à caractère général (O11) représentent 43% des dépenses réelles prévisionnelles pour 2026 tiennent compte notamment de l'évolution du coût des contrats (maintenance, assurance, prestations de services notamment) et de la nécessité d'entretien des bâtiments publics et assimilés (dévégétalisation des remparts du château...).

Les charges de personnel (O12), 42% des dépenses réelles prévisionnelles pour 2026 (contre environ 52% pour les communes du département de même strate démographique) , se basent sur les traitements brut des agents titulaires et contractuels ainsi que sur les cotisations patronales (augmentation du taux de cotisations de la CNRACL, caisse de retraite des fonctionnaires = + 15 000 €).

Les autres charges de gestion courante (65) se répartissent entre les indemnités de fonction versées aux élus, les contributions obligatoires (SIVOS, SDISS, école privée) et les subventions versées aux associations et aux particuliers.

Les charges financières (66) correspondent au remboursement des intérêts de la dette. Ces charges se maintiennent au même niveau depuis 2020, preuve d'une maîtrise de l'endettement de la commune.

b) les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux recettes encaissées au titre de prestations et services fournies aux usagers des service (restauration scolaire, accueil périscolaire...), aux impôts locaux, aux produits du domaine et aux dotations et participations versées par l'Etat.

		Budget 2025	Réalisations 2025	Budget 2026
70	Produits de gestion courante	277 300,00 €	287 675,10 €	279 800,00 €
73	Impôts et taxes	1 416 300,00 €	1 450 968,14 €	1 388 608,00 €
74	Dotations	864 500,00 €	943 579,30 €	856 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	163 905,00 €	177 844,47 €	194 210,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	20 741,00 €	0,00 €
O13	Atténuation de charges	5 002,57 €	28 047,66€	5 004,24 €
	Recettes réelles	2 727 007,57 €	2 908 855,67€	2 724 122,24 €
O42	Opération d'ordre	40 000,00 €	37 938,61 €	51 000,00 €
OO2	Excédent reporté	74 067,43 €	74 067,43 €	336 957,76 €
	TOTAL RECETTES	2 841 075,00 €	3 020 861,71 €	3 112 080,00 €

Les recettes réelles de fonctionnement se maintiennent sensiblement au même niveau que les prévisions de 2025 (-0.11%).

Les produits de gestion courante (70) tels que concessions dans les cimetières, recettes de restauration scolaire, recettes liées à la saison touristique (barques, camping), ont été évalués de façon sincère et prudente.

Les recettes fiscales ainsi que les dotations de l'Etat n'ont pas été notifiées à la commune au moment du vote du budget.

La commune ne maîtrisant pas ces données, notamment les dotations perçues de l'Etat (Dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation de péréquation), les recettes ont été estimées sur la base des recettes perçues en 2025 pour la fiscalité locale et sur la base des recettes prévues en 2025 pour les dotations.

Les autres produits de gestion courante (75) sont liés à la perception des loyers sur les locataires de la commune et au remboursement des charges.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (virement à l'investissement), c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement.

Le virement à l'investissement s'élève à 461 595 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 112 080,00 €.

3. la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement regroupe des dépenses et des recettes.

a) Les dépenses d'investissement

Il s'agit des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le remboursement du capital des emprunts fait également partie des dépenses d'investissement.

		Budget 2025	Réalisations 2025	Budget 2026
001	Déficit reporté	536 361,55 €	536 361,55 €	178 486,27 €
204	Subventions d'équipement versées	48 777,00 €	48 777,00 €	0,00 €
20	Etudes	79 209,00 €	36 213,00 €	75 450,00 €
21	acquisitions	82 828,00 €	48 282,19 €	115 544,76 €
23	travaux	573 039,94 €	464 100,02 €	539 875,12 €
16	Remboursement emprunts	216 200,00 €	212 241,84 €	216 950,00 €
042	Opération d'ordre	40 000,00 €	37 938,61 €	51 000,00 €
041	Opération patrimoniale	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	1 576 415,49 €	1 383 914,21 €	1 207 306,15 €

b) Les recettes d'investissement

Il s'agit de l'autofinancement (021) qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

		Budget 2025	Réalizations 2025	Budget 2026
13	Subventions d'investissement	309 281,18 €	132 139,44 € €	221 807,23 €
10	FCTVA	105 000,00 €	94 742,69 €	103 500,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	546 121,31 €	546 121,31 €	109 068,92 €
16	emprunts	350 000,00 €	351 242,00 €	221 335,00 €
024	Produit des cessions	20 568,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opération d'ordre	61 000,00 €	81 182,50 €	60 000,00 €
041	Opération patrimoniale	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
021	Virement du fonctionnement	184 445,00 €	0,00 €	461 595,00 €
	TOTAL DEPENSES	1 576 415,49 €	1 205 427,94 €	1 207 306,15 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 207 306,15 €.

Les principaux investissements prévus en 2026 :

- Voirie/Réseaux :

- Poteaux incendie.....5 900 €
- Renforcement réseau AEP Gendarmerie.....30 000 €
- Accès bâtiments les Mésanges.....27 000 €
- Cheminement piéton rue du Saosnois/rue de la Gare.....115 000 €

- Etudes/ logiciels :

- Révision plan locale d'urbanisme42 250 €
- Etude faisabilité bâtiment rue Hatton.....10 000 €
- Plan valorisation architecture et patrimoine.....4 200 €
- Logiciels mairie/médiathèque19 000 €

- Camping :

- Travaux sanitaires.....10 500 €
- « golfette ».....6 000 €

- Bâtiments divers:

- Acquisition.....21 500 €
- Travaux62 330 €

- Ecole :

- Aménagement cour école maternelle.....12 000 €

- Maire :

- Raccordement gaz et chaudière.....60 000 €
- Acquisition podium.....20 000 €

- Tourisme / loisirs :
 - Acquisition pédalos.....7 000 €
 - Equipements fitness parc public.....20 000 €
- Patrimoine :
 - Acquisition vitrines exposition Coféa.....4 500 €
 - Travaux église St Germain.....9 200 €

Il est à noter qu'en raison du contexte électoral le Conseil municipal a décidé de prévoir au budget des crédits en dépenses de 200 000 € non affectés à une opération spéciale.

Ces crédits seront utilisés selon les projets des conseillers municipaux élus en mars 2026.

4. Les données synthétiques du budget

a) Etat des reports de crédits

Dépenses d'investissement :

- chapitre 20 : Etudes
 - c/202 : 40 650,00 €
- chapitre 21 : Acquisitions
 - c/2182 : 17 894,76 €
- chapitre 23 : Travaux
 - c/231 : 40 845,12 €

Total dépenses à reporter sur 2026 : 99 389,88 €

Recettes d'investissement :

- chapitre 13 : subventions
 - c/1321 : 63 948,38 €
 - c/1322 : 3 445,00 €
 - c/1323 : 6 890,00 €
 - c/13461 : 94 523,85 €

Total recettes à reporter sur 2026 : 168 807,23 €

b) Résultats anticipés de 2025 :

Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice 2025	2 574 835,03 €
Excédent 2024 reporté sur 2025	74 067,43 €
Recettes de l'exercice 2025	2 946 794,28 €
Résultat de l'exercice	+ 446 026,68 € (A)

Section d'investissement	
Déficit 2024 reporté sur 2025	536 361,55 €
Dépenses de l'exercice 2025	847 552,66 €
Recettes de l'exercice 2025	1 205 427,94 €
Résultat de l'exercice	- 178 486,27 € (B)

Restes à réaliser- Investissement	
Restes à réaliser dépenses	99 389,88 €
Restes à réaliser recettes	168 807,23 €
Solde des restes à réaliser	+ 69 417,35 € (C)

Besoin de financement (B+C)	109 068,92 € (D)
------------------------------------	-------------------------

Résultats 2025 à reporter sur 2026	
Fonctionnement : R002	336 957,76 € (A-D)
Investissement : R1068	109 068,92 €

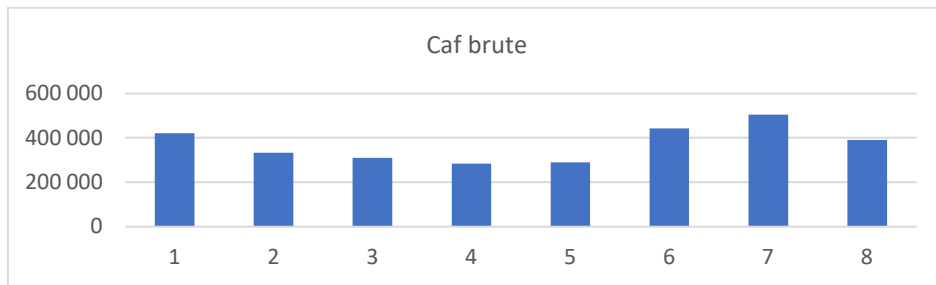
LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) brute représente les ressources dégagées du fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles) permettant de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer les équipements.

Elle témoigne ainsi de l'aisance de la section de fonctionnement et de la capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir.

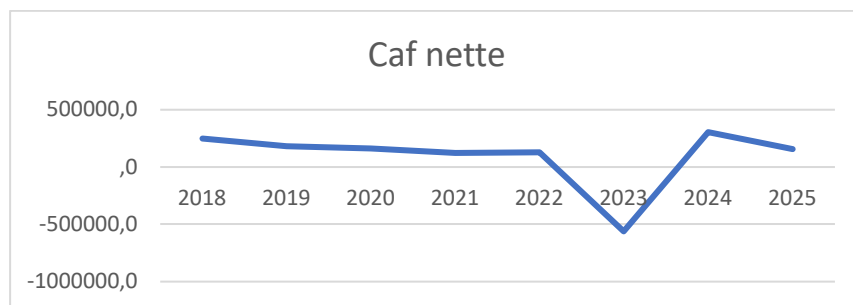
Il est en général admis qu'un ratio d'épargne brute de 8 à 15% est satisfaisant.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RRF	2 356 713	2 405 190	2 342 508	2 472 163	2 601 222	2 797 983	2 784 542	2 860 067
DRF	1 936 554	2 072 330	2 032 679	2 187 862	2 311 277	2 355 955	2 279 884	2 469 995
Caf brute	420 159	332 860	309 829	284 301	289 945	442 028	504 658	390 072
taux épargne brute (>8%)	17,83%	13,84%	13,23%	11,50%	11,15%	15,80%	18,12%	13,64%
moy strate	19,41%							soit, 131,74 €/hab



La capacité d'autofinancement nette correspond à la CAF brute diminuée du remboursement annuel du capital des emprunts. Elle mesure la capacité de la commune à financer ses investissements par des ressources propres.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF brute	420 159	332 860	309 829	284 301	289 945	442 028	504 658	390 072
capital dette	172 980	152 128	148 084	162 890	159 004	1 003 711	201 462	211 881
Caf nette	247 179	180 732	161 745	121 411	130 941	-561 683	303 196	178 191
taux épargne nette	10,49%	7,51%	6,90%	4,91%	5,03%	-20,07%	10,89%	6,23%
moy strate	11,48%					soit,	60,18 €/hab	



Le taux d'autofinancement des dépenses d'équipement permet quant à lui de mesurer la capacité de la commune à financer ses investissements par son épargne.

Plus le taux est élevé, plus la part autofinancée des investissements est importante, limitant ainsi le recours à l'emprunt. A l'inverse, un faible taux signifie que la commune a davantage recours à l'emprunt pour financer ses équipements.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
dép équipement	286 239	643 584	643 804	1 315 945	739 966	356 102	524 227	597 372
Caf nette	247 179	180 732	161 745	121 411	130 941	-561 683	303 196	178 191
taux	86%	28%	25%	9%	18%	-158%	58%	30%
moy strate	43%							

L'ENDETTEMENT

Etat de la dette 2025 - Tableau des emprunts :

										au 31/12/N
Prêteur	Capital initial	Durée	Taux	Intérêts	Année	fin prêt	Intérêts année	Capital année	Annuité	Capital restant du
CM	300 000,00	15	3,42	84 753,65	2011	20/05/2026	962,99	24 687,25	25 650,24	12 662,55
CM	200 000,00	14	3,51	54 007,60	2013	05/06/2027	1 297,73	16 845,67	18 143,40	26 398,11
CA	700 000,00	15	1,35	72 029,85	2021	15/12/2035	6 693,74	46 666,68	53 360,42	466 666,60
CM	300 000,00	5	4,57	33 274,97	2023	15/07/2028	9 254,26	60 000,00	69 254,26	165 000,00
BdT	350 000,00	15	3,1	87 903,40	2025	01/02/2040	7 938,19	13 956,98	21 895,17	336 043,02
							26 146,91	162 156,58	188 303,49	1 006 770,28

Prêteur	Capital initial	Durée	Taux	Intérêts	Année	fin prêt	Intérêts année	Capital année	Annuité	Capital restant du
CE	350 000,00	15	2,55	72 295,40	2015	15/01/2030	3 280,54	24 872,50	28 153,04	113 053,87
							3 280,54	24 872,50	28 153,04	113 053,87

Prêteur	Capital initial	Durée	Taux	Intérêts	Année	fin prêt	Intérêts année	Capital année	Annuité	Capital restant du
CA	100 000,00	15	4,2	31 617,92	2013	20/06/2028	977,96	7 799,00	8 776,96	20 838,39
CA	50 000,00	20	1,75	9 348,43	2017	20/09/2037	576,84	2 391,52	2 968,36	31 464,37
CA	140 000,00	10	0,59	4 289,50	2020	15/07/2030	450,00	13 977,40	14 427,40	67 529,49
CA	30 000,00	10	0,47%	729,65	2022	15/03/2032	97,64	2 975,16	3 072,80	18 914,85
							2 102,44	27 143,08	29 245,52	138 747,10

Total	31 529,89	214 172,16	245 702,05	1 258 571,25
-------	-----------	------------	------------	--------------

Le taux d'endettement

Il correspond au rapport entre le capital restant dû des emprunts contractés (encours de la dette) et les recettes réelles de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
encours dette	927 432	775 655	758 109	2 156 550	2 027 547	1 323 835	1 122 744	1 258 571
RRF	2 356 713	2 405 190	2 342 508	2 472 163	2 601 222	2 797 983	2 784 542	2 860 067
ratio	0,39	0,32	0,32	0,87	0,78	0,47	0,40	0,44
Moy strate 72	0,60							

encours dette/pop	302,29 €	252,82 €	251,45 €	728,32 €	684,75 €	447,09 €	379,18 €	425,05 €
								moy strate: 635€/hab

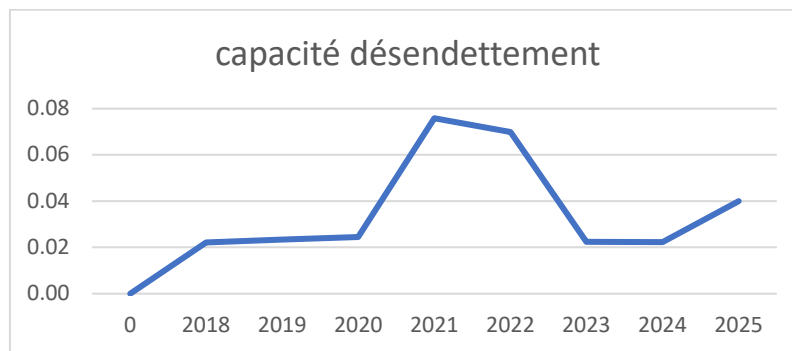
Ainsi, pour 2025, l'encours de la dette représente 44% des recettes réelles de fonctionnement

La capacité de désendettement

Elle permet de connaître la durée d'extinction de la dette et de savoir en combien d'années la commune pourrait rembourser ses emprunts avec son autofinancement (capacité de désendettement = encours de la dette / CAF brute)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
encours dette	927 432	775 655	758 109	2 156 550	2 027 547	1 323 835	1 122 744	1 258 571
CAF brute	420 159	332 860	309 829	284 301	289 945	442 028	504 658	390 072
capacité dés.	2,21	2,33	2,45	7,59	6,99	2,99	2,22	3,23

Ainsi, il faudrait 3.23 ans à la commune pour rembourser ses emprunts par son autofinancement



LES RATIOS DE LA COMMUNE

(données synthétiques sur la situation financière de la commune – article L2313-1 CGCT)

	Valeur 2025 (2960 hab)	Moy de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	834 €	903 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	966 €	1085 €
Dépenses d'équipement brut/population	202 €	421 €
Encours de la dette/population	425 €	635 €
Dotation globale de fonctionnement/population	282 €	158 €
Dépenses de fonctionnement + remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	93,76%	
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	20,90%	
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	44%	

LES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

La commune emploie des agents titulaires et également des agents contractuels pour faire à l'accroissement saisonnier ou temporaire d'activité (camping, domaine périscolaire...).

Les agents titulaires se répartissent de la façon suivante :

Grade	Cat	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total des emplois de la filière (complet et non complet)
Filière administrative				
Attaché principal	A	1		1
Rédacteur	B	1		1
Adj adm Pal 1 ^{ère} classe	C	2		2
Adj adm	C	1	1	2
Filière technique				
Agent de maîtrise Pal	C	1		1
Agent de maîtrise	C	1		1
Adj tech Pal 1 ^{ère} classe	C	5	1	6
Adj tech	C	3	1	4
Filière médico-sociale				
ATSEM Pal 1 ^{ère} classe	C		1	1
Filière culturelle				
Adj du patrimoine	C	1		1
total		16	4	20